



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**DONATION KIJNO - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRÉSENTATION D'UN SPECTACLE AVEC L'ASSOCIATION LABEL GASS**

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Donation Ladislas Kijno, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay organise des manifestations de mise en lumière de celle-ci avec des artistes qui s'inscrivent dans une démarche répondant à ses missions visant à diffuser les messages de Kijno sur l'ouverture au monde, la découverte de la culture d'autres pays et des disciplines artistiques variées, pour tous publics,

Considérant que dans le cadre de la programmation 2023, la Communauté d'agglomération organisera une manifestation le dimanche 17 septembre 2023 au titre des « Dimanches de Kijno » et proposera au public le spectacle « Le Sacré par Gasandji » présenté par l'association Label Gass,

Considérant que Label Gass présente les qualités requises pour proposer un spectacle permettant la découverte de la culture du Congo,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession de droit de représentation de ce spectacle avec Label Gass sise à Lannes (47170), 2276 route de la Fousserie, ayant pour objet une représentation du spectacle « Le Sacré par Gasandji » le dimanche 17 septembre 2023 à l'antenne de la Communauté d'agglomération située à Noeux-les-Mines et ce pour un montant total de 5 500 euros net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de cession de droit de représentation de ce spectacle avec l'association Label Gass sise à Lannes (47170), 2276 route de la Fousserie, ayant pour objet une représentation du spectacle « Le Sacré par Gasandji » le dimanche 17 septembre 2023 à l'antenne de la Communauté d'Agglomération située à Noeux-les-Mines et ce pour un montant total de 5 500 euros net de taxes.



**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **31 JUIL. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le **1 AOUT 2023**

Et de la publication le **1 AOUT 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**